

Villars à Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, pour le château de Beauvoir, en Bugey, et celui du Châtelard, en Dombes. A cette occasion, l'Église de Lyon soutenait encore avoir des droits sur la ville de Trévoux. Mais Humbert refusa de remplir le devoir féodal tant que l'archevêque ne justifierait pas de ses prétentions (1).

Riverie était aussi, à cette époque, au nombre des fiefs du chapitre. De même que Dargoire et Châteauneuf, cette seigneurie relevait, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, de Jean, duc de Berry et d'Auvergne. Mais ce prince ayant cédé à l'Église de Lyon son droit de suzeraineté sur ces trois terres, Humbert fut tenu d'en faire hommage au chapitre, le 28 août 1392, en présence de l'ancien suzerain (2).

A côté de ces actes où Humbert joue le rôle de vassal, nous en trouvons d'autres, à la même époque, où il reçoit au contraire foi et hommage pour divers fiefs situés dans nos contrées. C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> janvier 1381, Clémence, veuve de Pierre d'Ampuis, co-seigneur d'Ampuis, reconnut tenir en fief du seigneur de Roussillon, son château avec la justice d'Ampuis, dont elle avait déjà rendu hommage, le 27 juillet 1369. En 1396, noble Alegret du Cros, damoiseau, seigneur de Curraize, reconnut de même tenir du chef de sa mère, Béatrix d'Ampuis, fille de Jean d'Ampuis, les trois quarts du château et du mandement d'Ampuis. Plusieurs autres reconnaissances moins importantes nous montrent aussi Humbert VII en possession de divers fiefs ou censives à l'Aubépin, à Longes, à Farnay, à Chagnon et à Saint-Romain-en-Jarez (3).

(1) Guichenon. *Hist. de la Bresse*, p. 231. — LaTeyssonnière, IV, p. 61.

(2) Foi et hommage de la terre de Riverie, rendus en 1392 au chapitre de Saint-Jean (copie en ma possession). Archives du département du Rhône, *Registres capitulaires*, G. 3258, f<sup>o</sup> 197.

(3) Archives du Rhône. *Actes d'hommages aux seigneurs de Roussillon*.